

Travaux de réhabilitation lourde

La CASA vous accompagne pour avoir un logement performant et respectueux de l'environnement, réduire votre facture énergétique et intégrer du solaire

Vous souhaitez faire des travaux de mise en sécurité de votre logement, le rendre confortable et sain, selon l'ampleur des travaux et la réalisation d'un diagnostic technique qui permettra de vérifier l'éligibilité du projet travaux, des aides financières peuvent vous être octroyées pour le financement du projet.

Quels types de travaux ?

- Réhabilitation d'un logement indigne ou très dégradé (selon diagnostic technique)
- Réhabilitation d'un logement moyennement dégradé (selon diagnostic technique)
- Mise en sécurité, salubrité
- Mise en sécurité suite procédure règlement sanitaire départemental

Sous quelles conditions ?

- Vous ne dépassez pas les plafonds de revenus fixés nationalement (voir tableau)
- Le logement a plus de 15 ans
- Faire appel à des professionnels du bâtiment
- Ne pas avoir commencé les travaux avant le dépôt de la demande

Plafonds de ressources hors île de France pour tous dossiers déposés en 2022.

Revenus fiscaux de référence figurant sur votre avis d'impôt de l'année 2021

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux ressources très modestes (€)	Ménages aux ressources modestes (€)
1	15 262	19 565
2	22 320	28 614
3	26 844	34 411
4	31 359	40 201
5	35 894	46 015
Par personne supplémentaire	+ 4 526	+ 5797

Quels montants d'aides ?

Projet de travaux	Plafond de travaux subventionnables	Taux maximal de la subvention ANAH	Taux subvention CASA
Réhabilitation lourde (logement indigne ou très dégradé) HABITER SEREIN	50 000 € HT	70%+prime Habiter mieux si gain énergétique après travaux de 35%	15%
Mise en sécurité, salubrité, non décence HABITER SAIN	20 000 € HT	70%	15%

Une assistance à maîtrise d'ouvrage pour vous accompagner dans votre projet de travaux

Pour ne pas être seul face au montage de votre dossier d'aides et aux travaux à réaliser, faites-vous accompagner par un opérateur d'assistance à maîtrise d'ouvrage agréé auprès de l'agence nationale de l'amélioration de l'habitat.

Ce dernier vous assiste tout au long de votre projet et vous accompagne sur le plan social, technique et financier.

Cette prestation peut être tout ou partie financée par des subventions Anah. L'aide peut aller jusqu'à 875 € par logement.